n° 5_2025DEL Nomenclature n° 217

Nombre de membres: 27

Présents : 21 Votants : 26 Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID: 045-214501736-20250130-5_2025DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents: Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, M. Brice LE BONNIEC, Mme Cristina DRAGOMIR, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, M. Alexandre RADIN, M. Julien JEROME, M. Fabrice POUPET, M. Antoine GUYON, Mme Virginie POITOU.

Etaient absents/excusés:

Mme Edwige CHOURAQUI, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD Mme Christine LEFEVRE, procuration donnée à M. Alain MARGUERITTE M. Jérôme POITOU, procuration donnée à Mme Virginie POITOU Mme Lucile RIGAL, procuration donnée à M. Clément RIGAL M. Ulrich PADONOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



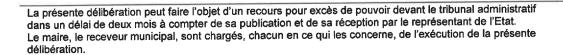
5-2025DEL - ADOPTION DE LA CHARTE D'ENSEIGNES ET DE FACADES COMMERCIALES

Vu la charte d'enseignes et de façades commerciales communiquée en annexe n°3,

La commune de Jargeau bénéficie d'un patrimoine culturel et architectural notable qui mérite d'être mis en valeur pour créer une ambiance de centre-ville médiévale harmonieuse et propice à la flânerie. La qualité des rues commerçantes est un vecteur d'attractivité et de développement économique certain. C'est pourquoi la commune souhaite se doter d'une charte des enseignes et façades (en annexe).

La charte d'enseignes et de façades commerciales est un outil d'informations et de communication. Elle vise à harmoniser les linéaires commerciaux selon les types de bâtis et les éléments qui les composent. Chaque commerçant trouvera les réponses à son projet de rénovation de devanture commerciale, qu'il soit partiel ou total.

Cette charte permet de dessiner ou concevoir la façade de son magasin en cohérence avec l'architecture de l'immeuble, de choisir les couleurs et les matériaux pour son commerce, de sélectionner les différents éléments qui composeront la vitrine commerciale : stores, enseignes, éclairage etc.





n° 5_2025DEL Nomenclature n° 217

Nombre de membres: 27

Présents: 21 Votants: 26 Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID: 045-214501736-20250130-5_2025DEL-DE

C'est un document pédagogique à destination des commerçants, mais également de tous les partenaires impliqués dans des projets visant à modifier ou créer une devanture commerciale : architectes, artisans, etc.

Après avis de la Commission finances et cadre de vie du 28 janvier 2025, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la charte d'enseignes et de façades commerciales en annexe.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus Pour extrait certifié conforme, le 30 janvier 2025

Le Secrétaire de séance,

-50000

Julie GOUSSU

Acte certifié exécutoire : Acte publié le : Acte notifié le :